

6 - Bail emphytéotique du 29 janvier 1998 au profit d'Aktya pour une cour et un local, 10 rue Picasso - Résiliation anticipée du bail

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur : Par acte notarié du 29 janvier 1998, la Ville de Besançon a concédé un bail emphytéotique au profit d'Aktya pour une cour et un local non aménagé, sis 10 rue Picasso, d'une superficie d'environ 100 m² et cadastré section EP n° 257.

Conformément au bail, le Preneur a aménagé ce local pour permettre à l'association SATELLITE d'exercer son activité de boxe.

Ce bail a été conclu pour une durée de 25 ans à compter du 1^{er} octobre 1996 pour se terminer le 30 septembre 2021.

La Ville de Besançon vient de céder à Aktya les locaux municipaux récemment achetés à l'Etat et situés au 1^{er} étage du 10 rue Picasso. Dans ce cadre, il a été convenu de lui vendre également le local du rez-de-chaussée concerné par le bail emphytéotique.

Aktya procédera au relogement de l'association SATELLITE et proposera la totalité des locaux rachetés à la Ville à la location pour des activités tertiaires.

Il est proposé de résilier de manière anticipée ce bail emphytéotique. Celle-ci prendra effet à compter de la date de signature de l'acte de cession au profit d'Aktya. Cette résiliation se fera sans indemnité.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique du 29 janvier 1998,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document intervenant pour acter cette résiliation.

«M. OMOURI : J'avais posé la question en commission mais là je vais avoir besoin d'une confirmation. On va bientôt céder un local au profit d'Aktya et prochainement on va devoir déménager une association, le Club Satellite, club de boxe sur Planoise. De mémoire, ils ont une surface de 250 m² avec une location mensuelle de 420 €. Ma question est simple, est-ce que vous garantissez qu'ils auront la même surface en équivalence et bien entendu avec aucune augmentation de loyer parce que vous savez très bien qu'aujourd'hui, la difficulté du monde associatif est surtout sur le plan financier ? Je voulais savoir si vous avez la garantie que Satellite aura les mêmes avantages ?

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, je suis assez surpris de votre question parce que je pensais que vous étiez au courant qu'effectivement tout cela se fait en accord avec le président de l'association Satellite, M. LINDT. Ils vont quitter ces locaux qui n'étaient pas très pratiques, pas très visibles pour d'autres locaux que nous sommes en train de leur aménager place de l'Ile de France, des locaux que nous aménageons avec eux où ils auront des vestiaires, des douches et pour lesquels nous trouverons les moyens pour qu'ils puissent y accéder financièrement. Donc vous devriez vous féliciter, au contraire, que pour une association réalisant un travail de qualité dans Planoise, on leur donne de bien meilleurs locaux, beaucoup plus visibles. Par ailleurs, cela nous permettra de restructurer le lieu où ils sont actuellement, au-dessus du local des Douanes, que nous venons d'acquérir et de revendre à Aktya où là il y aura un pôle de développement économique. Ils ont pensé effectivement que dans ce lieu il y a un pôle de développement économique et ce serait bien de rénover l'ensemble, c'est de l'activité économique qui vient sur Planoise et on permet à une association dynamique du quartier de mieux se développer ailleurs. Et en plus en total accord avec eux. Félicitez-moi Monsieur OMOURI !

M. Michel OMOURI : Donc on est bien d'accord, si j'ai bien compris ils auront une surface de 250 m² et paieront une location de 420 € par mois chez Aktya... laissez-moi terminer... vous avez dit devant tout le monde qu'ils auront 250 m² et ils paieront 420 € par mois...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça, non !

M. Michel OMOURI : Vous l'avez dit, donc je vous remercie pour Satellite.

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI je vais passer la parole à Abdel mais je vous ai dit ce soir qu'on travaille avec eux, on leur donnera les conditions pour qu'ils puissent accéder à ces locaux. Alors si vous souhaitez polémiquer là-dessus, c'est une très mauvaise polémique.

M. Abdel GHEZALI : Par rapport à l'association Satellite, on ne travaille pas en fonction de ce qu'ils ont aujourd'hui, 250 m², mais en fonction de leur projet associatif. On ne sait pas aujourd'hui à quel niveau ce sera en terme de surface mais ce qui est important pour nous c'est de leur permettre d'exercer leur activité dans les mêmes conditions, voire meilleures sur ce site-là. Ce n'est pas en terme de m² c'est en terme de projet associatif et ce qui est important pour nous c'est qu'ils puissent accueillir le même nombre de licenciés, voire plus, concernant leur activité. Mais après, 250 m², ça sera peut-être un peu moins, un peu plus ; en tout cas le but sera de répondre à la demande de l'association.

M. LE MAIRE : Et c'est fait en parfait accord avec eux.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. BODIN et M. MORTON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.